

CONSEIL RÉGIONAL DU 11 JUIN 2020

Rapport n° CR 2020-028 : Budget supplémentaire 2020

Investissement

Chapitre **904 : Santé et action sociale**

Sous-section **41 : Santé**

Code Fonctionnel **HP41-002 : Renforcement de l'offre de soin**

Programme "**Fond de résorption des déserts médicaux**"

Investissement

Chapitre **904 : Santé et action sociale**

Sous-section **41 : Santé**

Code Fonctionnel **HP41-002 : Renforcement de l'offre de soin**

Nouveau programme "**Fond de soutien aux hôpitaux de proximité**"

Fonctionnement

Chapitre **934 : Santé et Action sociale**

Sous-section **41 : santé**

Code Fonctionnel **41-001 : Prévention et Éducation à la santé**

Programme "**Prévention Santé - Jeunes**"

Texte de l'amendement :

Au chapitre 904 – Santé et action sociale, sous fonction 41 – Santé, code fonctionnel HP41-002 - Renforcement de l'offre de soin, un nouveau programme « **Fonds de soutien aux hôpitaux de proximité** » est créé et abondé de **2 M€ en AP**

Au chapitre 904 – Santé et action sociale, sous fonction 41 – Santé, code fonctionnel HP41-002 - Renforcement de l'offre de soin, le programme « **Fonds de résorption des déserts médicaux** » est abondé de **2 M€ en AP**

Au chapitre 934 – Santé et action sociale, sous fonction 41 – Santé, code fonctionnel HP41-001 - Prévention et Éducation à la santé, le programme « **Prévention Santé - Jeunes** » est abondé de **0,5 M€ en AE et en CP**. Cette somme est gagée sur le chapitre 930 « Services Généraux », Sous-section 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Lutter contre les inégalités d'accès aux soins pour une région Solidaire

La crise du Coronavirus a démontré l'absolue nécessité d'un système de santé résilient en capacité de répondre à une hausse de la demande, équitablement, et de pallier les inégalités. La Région Ile-de-France, premier désert médical de France, a montré de véritables fractures pendant cette crise, révélatrices de profondes inégalités d'accès à la santé. Quand difficultés économiques, sociales et désertifications médicales se mêlent, c'est tout une partie de la population qui en est fragilisée et qui voit son accès au soin se complexifier. Le présent amendement propose, dans le cadre du budget supplémentaire, un programme transversal permettant de répondre à la crise que nous connaissons, de pallier les injustes inégalités que connaît notre Région. Ceci grâce à **un soutien accru aux hôpitaux de proximité, le développement des infrastructures publiques d'accès à la santé et le renforcement de la santé-prévention auprès des publics les plus fragiles.**

Pour une offre de soins hospitaliers répartie de manière égale sur le territoire régional

La crise du Covid-19 a montré, s'il le fallait, la vitale nécessité d'une offre de soin homogène sur le territoire national. Les hôpitaux de proximité, de concours avec les grandes infrastructures hospitalières, ont été déterminants dans la lutte contre le virus.

Pourtant, en dépit de ces enseignements, l'hôpital public continue de subir une logique comptable, de rationalisation et de centralisation des personnels et des moyens dans des super-infrastructures. L'Ile-de-France trouve une traduction concrète de ces politiques nationale sur le plateau de Saclay, où les petits hôpitaux publics essonniers tels que celui d'Orsay, de Longjumeau ou de Juvisy sont démantelés au profit du grand groupe hospitalier Nord-Essonien, avec les conséquences que l'on connaît : un moindre accès au soin pour les populations les plus éloignées, et un creusement des inégalités territoriales, dans un bassin de vie de 800 000 personnes. Près de 600 lits seront perdus avec la fermeture des trois hôpitaux au profit du nouveau construit sur le plateau de Saclay. Cette situation se reproduit dans de nombreux bassins de vie franciliens.

Cet amendement a pour objet de soutenir un juste maillage d'infrastructures de santé en Ile-de-France, en apportant un soutien conséquent aux hôpitaux de proximité, dans un objectif de lutte contre le virus, mais aussi un objectif d'égalité. La Région Ile-de-France doit s'engager fermement dans cette lutte contre la désertification médicale et la disparition de l'offre de soin. Cela doit se traduire par :

- **La création d'un fond de soutien matériel aux hôpitaux franciliens**, et plus particulièrement les hôpitaux de proximité, durement affectés par la crise du Coronavirus,
 - **La mise en place d'un moratoire sur les regroupements hospitaliers en Ile-de-France.**
- En tant que garante de l'équilibre et la juste répartition de l'offre publique de soin dans le territoire régional, l'ARS devra-y-être impliquée, au même titre que l'Etat.

Pour une offre de soin gratuite suffisante sur le territoire francilien

Depuis 2017, la Région porte une politique de lutte contre les déserts médicaux. Bien que louable, cette politique tend à soutenir davantage de rassemblements de praticiens libéraux, avec les conséquences que l'on devine en termes d'accès au soin : moins de garanties sur les tarifs proposés, une moindre assurance du respect du tiers payant, du non-dépassement d'honoraires et donc une difficulté d'avance des soins pour les populations les plus précaires.

Les praticiens proposant le tiers payant, et qui sont conventionnés de secteur 1 sont souvent beaucoup plus sollicités dans les quartiers les plus défavorisés, souvent classés en déserts médicaux. Afin de multiplier l'offre à destination des plus précaires, des collectivités et associations, soutiennent l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires de secteur 1 ou de centres de santé. Des structures publiques, coopératives ou associatives, salarient des médecins en garantissant toutes les conditions d'accès universel et gratuit au soin, notamment des soins spécialisés. Ces centres sont au coeur de projets sociaux de santé globaux dans les territoires. En Ile-de-France, à l'image des centres de soin de Malakoff, ou de celui de Grigny ou de Mitry-Mory, ils ont fait la preuve de leur efficacité en répondant à un vrai besoin social.

Si ces centres sont évidemment soutenus par la Région Ile-de-France au même titre que toutes les autres structures, ils gagneraient à faire l'objet d'une politique de soutien spécifique, basée sur deux axes d'intervention :

- **Le soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires de secteur 1 et aux centres de santé existants et à l'installation de médecins généralistes, infirmiers, mais aussi gynécologues et sages-femmes**, souvent peu accessibles dans les déserts médicaux. Les mesures gouvernementales d'appui à l'installation de praticiens dans les déserts médicaux ciblent essentiellement les zones classées en « rouge » par l'ARS, omettant les zones intermédiaires où en cours de désertification. Une politique régionale spécifique pourrait permettre de pallier les trous dans la raquette.
- **La création d'appels à projet spécifiques pour l'installation de nouveaux centres de santé dans les territoires en tension**, organisés de concert avec les élus et les acteurs de la santé. Ces appels à projet permettraient d'octroyer des aides financières pour de l'ingénierie ou de l'immobilier, en plus du matériel médical d'ores et déjà pris en charge par l'exécutif. Grâce à un plafonnement d'aide plus élevé, les collectivités souhaitant agir contre la désertification sur leur

territoire seraient incitées à privilégier le modèle des centres de santé, ou à reconvertir leurs maisons de santé si ces dernières sont vides ou en grande difficulté. Accompagnés d'une large communication, ces appels à projet permettraient de populariser les aides régionales auprès de tous les organismes et praticiens, et envoyer un signal fort aux collectivités souhaitant agir.

- **L'organisation d'assises régionales de la santé** associant les acteurs de la santé, les associations, les collectivités et l'ARS déclinées dans plusieurs départements en lien avec les conférences de territoire de santé. Plus que jamais, pour la résilience de nos territoires, l'enjeu démocratique est primordial pour construire une offre de soin équilibrée pour l'après-crise.

La crise du Covid-19 a plus que jamais fragilisé l'accès à la santé des plus précaires. La difficulté d'avancer les frais, pour les populations fragilisées peut conduire à un non-recours au soin dramatique à termes. En tant que collectivité engagée dans le soutien au secteur de la santé, la Région doit se positionner de manière ambitieuse sur cette question plus que jamais d'actualité.

Combattre les Inégalités d'Accès à l'Information : pour une politique de santé-prévention à la hauteur de nos ambitions !

La politique de santé prévention est essentielle pour assurer la limitation des risques, qu'ils soient alimentaires, liés aux addictions ou encore à la santé mentale. Elle doit être un pilier de notre politique de santé, en complément d'un soutien accru aux professionnels de santé et à nos infrastructures hospitalières.

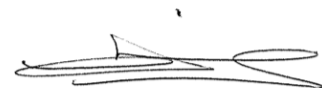
La crise du Covid-19 a encore aggravé les inégalités d'accès au soin. Cette inégalité est aussi celle de l'accès à l'information, notamment vis-à-vis des gestes barrières et des dispositions gouvernementales mises en place.

Ainsi, en abondant le fond régional de prévention santé jeunes, cet amendement a pour objet de renforcer la politique régionale de santé préventive, en élargissant les publics visés et en renforçant la prévention dans les quartiers populaires, auprès des populations isolées. Cela concernera évidemment les jeunes mais pas seulement. En effet, un effort doit donc être consacré à la traduction des supports et des interventions de professionnels en français facile à comprendre, voire en pictographies, pour toutes les personnes ayant des difficultés de compréhension, qu'il s'agisse d'un handicap ou d'une moindre maîtrise du français écrit ou oral.

Un Appel à Mobilisation d'Intérêt pourra donc être engagé pour renforcer la prévention, organisé de concours avec l'ARS, les associations, les soignant·es et évidemment le CRIPS qui agit au niveau régional pour la prévention des risques sexuels auprès des adolescents, mais dont les compétences sont régulièrement élargies.

Un fond pourra être mis à disposition des acteurs mentionnés pour intervenir prioritairement dans les quartiers populaires en Ile-de-France, dans les lycées mais également auprès des missions locales, dans les foyers de jeunes-travailleurs, les foyers pour les personnes en situation de handicap ou encore les foyers d'accueil pour personnes exilé·es. L'objectif de ce fond sera de combattre les inégalités d'accès à l'information préventive en matière de santé.

La Présidente du groupe :



Ghislaine SENÉE